



CTP 38 NORD

Compétences en Temps Partagé

Le Travail en Temps Partagé

CTP 38 Nord

Compétences en Temps Partagé du Nord de l'Isère

UNE AUTRE FACON
DE TRAVAILLER...

... UNE AUTRE FACON
DE RECRUTER

Place du docteur Ogier
38290 LA VERPILLIERE
Tél : 09 72 47 87 72/06.15.58.10.26
contact@ctp38.fr

Association membre
de la FNATTP





Qu'est-ce que le TTP ?

Le salarié en TTP, c'est ...

- Un salarié qui travaille pour **plusieurs employeurs**
- et qui **partage** ses compétences, son expérience, son savoir-faire et son métier :
 - pour une ou plusieurs activités



En pratique : les types d'activité en TTP



■ Le TTP concerne une fonction durable dans l'entreprise

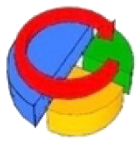
Poste défini à temps partiel assis sur une compétence précise :

- Pour un projet
- Pour une mission

■ Une activité ponctuelle peut conduire à un poste en TTP ou compléter un poste en TTP

Projets nécessitant une compétence spécifique

Missions à durée déterminée

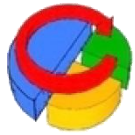


Une autre façon de travailler

Les atouts du TTP pour le cadre :

Le TTP est un outil pour :

- **Développer** son adaptabilité et sa flexibilité
- **Exercer** des activités en phase avec ses compétences
- **Enrichir et diversifier** son expérience professionnelle
- **Diversifier** les risques = **Sécuriser** son emploi



Travailler en TTP



Le statut = salarié

Trois modalités différentes :

- Devenir salarié d'un Groupement d'Employeurs.
- Rejoindre une Entreprise de Travail en Temps Partagé (ETTP).
- **Avoir plusieurs employeurs directs, librement choisis : le « multisalarariat »**



Les statuts de la Pluriactivité

- **Un statut de salarié de l'entreprise pour son TTP :**
 - contrat de travail à temps partiel : un contrat par employeur
- **Un ou plusieurs autres statuts pour la ou les autres activités :**
 - le portage salarial : *temporaire*
 - l'intérim : *temporaire*
 - le statut d'indépendant
 - l'auto-entrepreneur



Une autre façon de recruter

Le TTP pour l'entreprise permet de :

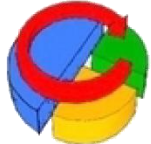
- Disposer des compétences d'un salarié « **au juste temps, au juste coût** »
- **Partager** les compétences d'un salarié avec d'autres entreprises et bénéficier ainsi de l'expérience acquise dans les autres entreprises
- **Bénéficier** de salariés plus autonomes, plus expérimentés, plus adaptés aux besoins
- **Accéder** à des ressources considérées comme inaccessibles
- **Efficacité**



Une autre façon de gérer ses ressources

Grâce au TTP, les entreprises peuvent :

- **Disposer** de compétences “plus adaptées aux besoins”
- **Développer** un savoir-faire à moindre risque
- **Mettre en œuvre** des projets par un cadre d'expérience, dédié et impliqué
- **Optimiser** l'adéquation temps/besoins

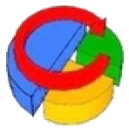


L'intérêt du TTP



Une démarche « Gagnant-Gagnant »

- **Un atout pour les cadres** : un choix personnel dans sa façon de travailler
- **Une opportunité pour les entreprises** : un choix réfléchi dans son recrutement



Les Objectifs de CTP 38 Nord

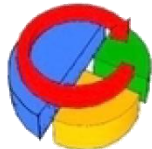
- Initier des cadres expérimentés en recherche d'activité, ou jeunes diplômés, aux bonnes pratiques du Travail en Temps Partagé
- Éveiller l'intérêt des dirigeants de PME sur le Travail en temps partagé



Le Travail en Temps Partagé : une vraie alternative pour retrouver de l'activité

Le « Travail en Temps Partagé » permet au salarié de retrouver de l'activité à temps complet en cumulant plusieurs « emplois partagés »

Le recours à des « Compétences en Temps Partagé » Permet à l'entreprise de satisfaire ses besoins sans prendre de risques excessifs.



La démarche entreprise

Le constat sur le terrain

- Les entreprises connaissent les consultants, les prestataires, les cabinets spécialisés ... et sont très souvent sollicitées par ces derniers.
- Les entreprises ne connaissent pas le TTP, ne savent pas qu'elles peuvent bénéficier, **en interne**, d'un cadre « au juste temps »

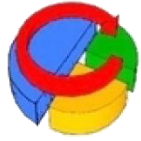


La démarche entreprise

L'intérêt de la méthodologie de CTP 38 Nord pour l'adhérent

- L'adhérent n'étant pas demandeur, il a un contact « d'égal à égal » avec le responsable de la PME : il apporte une information qui va intéresser l'entreprise.
- Il s'extrait de sa recherche personnelle, tout en retrouvant des contacts récurrents avec la PME

Il affine son projet personnel en découvrant les besoins réels des entreprises



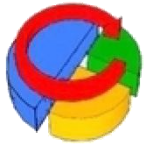
La démarche entreprise

Un seul objectif de la démarche

Obtenir un rendez-vous pour présenter le Travail en Temps Partagé au responsable de la PME

Une bonne présentation du TTP permet souvent de faire émerger des besoins, en TTP ou sous une autre forme

La règle fondamentale de la démarche : l'adhérent de CTP 38 Nord ne vend rien et surtout pas un vivier de compétences !



La démarche entreprise

Comment y arriver ?

- Apprendre à présenter l'activité de CTP 38 Nord et du TTP, en suscitant l'intérêt de l'interlocuteur.
- Bien assimiler les avantages du TTP pour l'entreprise et le cadre.
- Savoir conduire l'entretien pour faire émerger les besoins de l'entreprise.



La démarche entreprise

Comment y arriver ?

La règle fondamentale pour réussir la démarche :

- se préparer : assimiler l'argumentaire
- appliquer la méthodologie : règles de présentation, règles de communication
- rencontrer des PME régulièrement,
- agir en « professionnel »

Arguments « pour » et « contre » TTP

CONTRE / OBJECTIONS

- 1) Manque de confidentialité et conflit d'intérêt
- 1) Problème de management par le patron : moins d'emprise par le patron car absent quand on a besoin de lui, peut-il vraiment faire ce qui est prévu en quelques jours
- 1) Manque d'intérêt/d'investissement : choix par défaut en attendant le temps plein, doute sur fidélité, capacité d'investissement à fonds, doute sur qualité du candidat
- 1) Intégration au sein de l'entreprise et de l'équipe : comment assimiler culture de l'entreprise en TTP, acceptation par l'équipe du TTP, souplesse sur le choix des jours de présence, vitesse d'intégration
- 1) Problèmes de relations internes et externes : comment manager en étant en TTP, comment être en relation avec les externes (fournisseurs, clients, prestataires si souvent absent)
- 1) TTP contre les autres formes : encore un salarié, la sous-traitance/prestation de service est plus souple (on arrête quand on veut)

POUR / ARGUMENTS

- 1) Adhésion à la Charte de la FNATTP, en plus du secret professionnel du contrat de travail (subordination, clause de confidentialité ...)
- 1) Cadre lié par son contrat de travail : loyauté vis-à-vis de l'employeur, intégration dans l'équipe, responsabilité de ses résultats, négociation des modalités de gré à gré avec l'employeur.
- 1) Motivation car choix volontaire du TTP par le cadre, qui a été initié au TTP par CTP et qui apprécie la diversité des travaux et environnements
- 1) Expérience du cadre en TTP : compréhension et adaptation rapides, flexible, opérationnel tout de suite, autonome dans son travail, méthodique (analyse/proposition/mise en œuvre), rôle d'expert (pas de compétition, de politique intérieure), maturité et recul vis-à-vis de l'entreprise, en veille et formation permanente
- 2) Le cadre en TTP organise un reporting rigoureux hebdomadaire, délègue et assure une information continue sur ses travaux et forme ses relais en interne. Son temps d'action est plus efficace qu'à temps plein.
- 1) Le temps partiel permet de limiter l'impact sur les seuils d'effectif, tout en gardant les avantages du contrat de travail (subordination, intégration dans l'entreprise, partage des valeurs et projets). C'est l'opportunité de compétences ciblées et pointues en interne. Meilleur rapport qualité/prix qu'un prestataire
- 2) Le cadre en TTP participe à la structuration de l'entreprise, dégage du temps pour le dirigeant, permet de maîtriser des risques non couverts par le dirigeant.
- 1) Le cadre en TTP : collaboration gagnant-gagnant avec l'entreprise et